

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le quatre décembre deux mil vingt et un, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	71
Nombre de votes	83

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 61

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. François-Xavier VILLAIN, M. Pierre-Antoine VILLAIN - M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX, - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEVRES** : M. Gérard SETAN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET - **CAMBRAI** - **NOYELLES-SUR-ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : Mme Maryvone RINGEVAL - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-POUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 16

CAMBRAI : Mme Aline CHATELAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme VIRGINIE WIART, titulaire, Mme Dominique GAILLARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire, M. Benoît VAILLANT, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire, M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire, M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ - **IWUY** : Mme EMILIE DUPUIS, titulaire, qui donne procuration à Daniel POTEAU, titulaire, M. Pascal GUSTIN, titulaire, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, titulaire - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT, titulaire, qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Martine LABALETTE, titulaire, qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire, qui donne procuration à M. Gilbert DRAIN, titulaire - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL, titulaire qui donne procuration à Mme Marjorie GOSSELET, titulaire.

Suites :**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 03**

AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE, titulaire, qui donne suppléance à M. Daniel DUMARQUEZ, suppléant - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne suppléance à M. Jean-Michel DINET, suppléant - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 12

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Eric PARENT - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

D2021-12-03 : PACTE DE TERRITOIRE

Rapporteur : M. SIEGLER
1^{er} Vice-président

Madame, Monsieur,

Aux termes de l'article L. 5210-1 CGCT, « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité »

Document politique et fédérateur, le pacte de territoire exprime une vision du développement de l'agglomération et le choix d'orientations stratégiques à moyen et long termes.

Le projet de territoire est également le moyen pour la communauté d'agglomération **d'affirmer ses priorités dans le cadre des relations partenariales et contractuelles** avec les autres acteurs institutionnels (État, Région, Département, Pôle Métropolitain, Pays et autres EPCI...).

Pour élaborer la stratégie de développement portée par le projet de territoire, la communauté d'agglomération de Cambrai a souhaité **mettre en œuvre une démarche de concertation** impliquant les élus communautaires afin d'enrichir le contenu du projet et de faciliter son appropriation par l'ensemble des élus du territoire.

Dans un premier temps, les élus communautaires ont été conviés à cinq ateliers « de proximité » les 17 et 24 juin 2021. Le double objectif de ces ateliers était de permettre aux élus communautaires :

- d'exprimer et de partager leur regard sur le territoire, ses atouts, ses fragilités,
- d'identifier les différents enjeux auxquels le projet de territoire pourra apporter des réponses, stratégiques mais aussi concrètes pour la vie des communes et des habitants.

Pour faciliter la participation des élus, appréhender largement les réalités de l'agglomération et identifier des problématiques locales, l'organisation de ces ateliers a été « décentralisée » dans cinq communes : Aubencheul-au-Bac, Gouzeaucourt, Iwuy, Neuville Saint-Rémy, Proville, Séravillers-Foreville.

Ces différents ateliers ont réuni entre douze et trente élus dans un cadre participatif favorisant l'expression de chacun. Les travaux ont fait l'objet de synthèses.

A partir de cette matière vivante, la réflexion s'est poursuivie dans le cadre d'un séminaire des élus communautaires le 5 octobre 2021.

Au-delà du partage des enseignements des ateliers, l'objectif de ce séminaire de travail était de débattre des enjeux identifiés et de construire des objectifs stratégiques et pré-opérationnels pour le projet de territoire.

Parallèlement à ce travail avec les élus, la communauté d'agglomération a lancé une consultation des habitants « *Quelle CAC voulez-vous à l'horizon 2030 ?* ». Un court questionnaire publié dans le magazine *Com.Action* de juillet 2021 a ainsi permis aux habitants d'exprimer leur appréciation du territoire, leurs besoins et attentes vis-à-vis de la CAC.

La stratégie de développement portée par le projet de territoire est le fruit de ce travail collectif appuyé par les services de l'agglomération.

Pour la Communauté d'agglomération de Cambrai, l'élaboration du Projet de territoire répond à la volonté d'affirmer **une identité spécifique au sein de la région Hauts de France** et d'exprimer **une ambition forte pour l'avenir** :

- **Une identité spécifique par la qualité du cadre de vie qu'offre l'agglomération** à ses habitants, visiteurs et acteurs économiques. Autour de son cœur, riche de son activité et de son patrimoine, l'agglomération se démarque par ses paysages, son caractère rural et patrimonial. Les élus qui ont participé à la construction du projet ont exprimé leur attachement à cette identité et l'importance qu'elle doit avoir pour différencier la communauté d'agglomération de Cambrai des autres agglomérations environnantes ;
- **L'affirmation de la place de l'agglomération dans le développement économique régional** et plus largement au sein d'une des régions européennes les plus attractives. Avec ses infrastructures et parcs d'activités (E-Valley) - demain la réalisation du canal Seine Nord Europe et du Port intérieur -, l'agglomération dispose d'atouts majeurs pour accueillir des entreprises et des emplois. L'agglomération devra accompagner ce développement et renforcer son attractivité par des politiques innovantes et ambitieuses en matière d'enseignement supérieur, de richesse et diversité de la vie culturelle, de mise en valeur du patrimoine, de diversité de l'offre de loisirs...
- **La poursuite de l'engagement de l'agglomération en faveur de la transition écologique et énergétique.** Les collectivités, agglomération et communes, occupent une place centrale pour relever ce défi. D'ores et déjà, le territoire s'appuie sur des réalisations de premier plan (le parc photovoltaïque) et des engagements forts en faveur des mobilités décarbonées, de la rénovation du parc de logements... La définition de la stratégie de développement du territoire constitue un moment privilégié pour prendre en considération cet impératif dans les différentes politiques portées par la communauté d'agglomération et ses communes membres.
- Enfin, **l'agglomération doit s'affirmer comme un espace de solidarité pour favoriser l'épanouissement des habitants** et la qualité de leur vie au quotidien en matière de logement, de santé, d'accès à la culture sous toutes ses formes, à la diversité du patrimoine, à la formation... Cette ambition ne peut être atteinte sans une relation forte et confiante entre l'agglomération, ses communes membres et plus largement les acteurs locaux. Le projet de territoire est également l'expression de cette volonté.

Pour exprimer cette ambition, le Projet de territoire « CAP 2030 » s'organise autour de **cinq orientations stratégiques** (présentées en annexe) :

- **Orientation 1 : « Pour une communauté qui investit dans l'avenir »**

A travers cette première orientation stratégique, la CAC souhaite poursuivre et amplifier des politiques structurantes pour l'attractivité et le développement économique durable du territoire. **Quatre objectifs stratégiques** composent cette première orientation :

- **Affirmer l'attractivité économique de l'agglomération à l'échelle nord-européenne** à travers l'accompagnement du développement du parc E-Valley et la valorisation pour l'économie locale du creusement du canal Seine Nord Europe par le développement du

port intérieur et de son parc d'activités. L'intermodalité constituera un élément-clé de la réussite de ces projets.

- **Développer un mix énergétique ambitieux.** Avec le parc photovoltaïque de Niergnies - Séranvillers-Forenville, l'agglomération dispose d'un équipement de première importance. L'Agglomération souhaite amplifier et diversifier la production locale d'énergies renouvelables en diversifiant les sources : la méthanisation, la géothermie et l'hydrogène offrent aujourd'hui des potentialités de production importantes que l'agglomération mobilisera avec l'ambition d'atteindre, à terme, son autonomie énergétique.
- **Conforter la place de Cambrai comme pôle universitaire performant.** La richesse et la qualité d'une offre de formation supérieure constituent un facteur d'attractivité majeur pour les territoires. L'Agglomération s'inscrit dans cette dynamique et fait de la formation des hommes un enjeu majeur pour son avenir. Dans le cadre de partenariats avec les acteurs de l'enseignement supérieur, l'agglomération soutiendra donc avec force les projets de renforcement et de création de nouvelles filières de formation. Elle veillera particulièrement à l'articulation de ces projets avec le développement économique du territoire. L'agglomération accompagnera ce mouvement par l'amélioration de l'environnement de vie des étudiants en matière de logement, de santé, d'activités culturelles...
- **Optimiser la ressource foncière.** La ressource foncière représente un enjeu important pour le développement durable de l'agglomération. Les acteurs locaux ont souligné leur attachement à la qualité de vie dans un territoire qui associe les attraits de la ville à ceux d'un environnement rural. L'agglomération souhaite donc que son développement se poursuive dans le respect de la place des activités agricoles et plus largement de l'environnement naturel. Le dialogue avec les acteurs agricoles sera donc essentiel. Une stratégie de récupération des friches permettra d'optimiser les ressources disponibles.

- **Orientation 2 : « Pour une communauté encore plus créatrice d'emplois »**

A travers cette seconde orientation stratégique, l'agglomération fait de la création de nouveaux emplois un objectif majeur du projet de territoire. Le développement et la réalisation des grands projets participeront à cet objectif. Mais l'agglomération souhaite également diversifier les activités et les emplois présents sur le territoire.

Trois objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Viser un positionnement exigeant sur de nouvelles filières d'activités porteuses de plus-value** : avec E-Valley, le réseau autoroutier et demain le port intérieur, le territoire de la CAC dispose d'outils majeurs pour accueillir des activités logistiques. L'agglomération ne souhaite pas limiter son développement à cette spécialité. Elle veillera à développer l'offre de formation professionnelle avec les acteurs locaux pour soutenir les projets des entreprises locales, renforcera sa présence dans les réseaux régionaux pour attirer davantage de porteurs de projets dans des activités innovantes et porteuses de perspectives importantes en faveur de la transition écologique et énergétique, notamment dans l'économie circulaire. L'agglomération soutiendra également le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Porteuses de sens, de lien et d'utilité sociale, ces activités sont également créatrices d'emplois de proximité accessibles à un public large.

- Plus largement, **conforter les savoir-faire d'excellence du territoire**, dans une perspective d'un développement économique équilibré.
- **Développer et qualifier les capacités d'accueil d'entreprises.** La Communauté dispose de onze parcs d'activités sur son territoire. La réussite de la stratégie de développement économique passe donc par l'adaptation de l'offre existante aux besoins des entreprises. La « montée en qualité » de ces parcs d'activités constitue un objectif important qui devra se traduire par des aménagements paysagers, l'introduction des énergies renouvelables, la mise en place de nouvelles solutions de mobilité. Une attention particulière sera portée à la place des activités artisanales, des PME-PMI qui constituent la richesse du tissu local. Enfin, les besoins futurs devront être pris en compte face à la raréfaction des disponibilités foncières sur les parcs d'activités. Un cabinet a ainsi été mandaté en vue de la réalisation d'un livre blanc sur l'aménagement du territoire qui prendra en compte l'ensemble des considérations nécessaires à la création d'une nouvelle zone d'activités.
- **Orientation 3 : « Pour une communauté encore plus belle et attrayante »**

Cette troisième orientation stratégique entend développer et valoriser deux dimensions essentielles de l'agglomération, la richesse de sa culture et de son patrimoine naturel, historique et architectural. Deux objectifs stratégiques structurent cette orientation :

- **Capitaliser sur les richesses du territoire.** L'agglomération a engagé au cours des dernières années une importante politique de rénovation et de développement des équipements culturels afin que ceux-ci couvrent les différents champs culturels et répondent aux besoins de l'ensemble des habitants. Cette politique sera poursuivie et valorisée par la mise en réseau de ces équipements et des acteurs qui les animent. L'agglomération engagera par ailleurs une réflexion sur l'opportunité doter le territoire d'un équipement d'envergure (culturel, événementiel, loisirs...) à même d'accueillir des spectacles et manifestations de rayonnement régional ou national. L'agglomération souhaite également valoriser la richesse de son environnement naturel auprès des habitants et des visiteurs : l'offre d'activités de loisirs et d'itinérance sera développée.

L'agglomération souhaite s'appuyer sur les richesses du territoire pour mettre en œuvre une politique des patrimoines. Cette politique passera en premier lieu par la poursuite des actions engagées dans la connaissance et la préservation des patrimoines. Au-delà, il s'agira de valoriser les patrimoines dans la diversité qui caractérise l'agglomération (patrimoine mémoriel, archéologique, industriel, aéronautique...). L'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » pourra à ce titre constituer un objectif fédérateur pour l'ensemble des acteurs.

- **Préserver notre qualité de cadre de vie rural.** Lors de la concertation du projet de territoire, élus et habitants ont souligné l'importance de ce cadre de vie et à quel point il était un élément majeur de l'identité de l'agglomération. L'agglomération souhaite donc agir pour préserver et valoriser ce patrimoine commun en maillant la trame verte et bleue de l'agglomération et en mettant en valeur les sites remarquables du territoire (Niergnies – Séravillers-Forenville – Crèvecœur sur Escaut, par exemple). Les mobilités actives seront encouragées dans les pratiques quotidiennes et de loisirs par la réalisation d'un maillage d'axes de circulation douce et la mise en place des équipements et services nécessaires, notamment en matière de sécurité.

Cet objectif passe également par des actions volontaristes pour préserver le territoire et ses ressources, lutte contre les risques naturels (inondations) et préservation de la ressource en

eau en particulier. L'agglomération poursuivra également son action dans le domaine des déchets. Au-delà de la sensibilisation régulière des habitants à cet enjeu, il s'agira de développer des politiques visant à réduire les volumes de déchets produits sur l'agglomération et de favoriser leur recyclage et leur réemploi par la montée en puissance de l'économie circulaire.

- **Orientation 4 : « Pour une communauté plus solidaire avec ses habitants et ses communes »**

Cette quatrième orientation stratégique répond à une ambition majeure de solidarité et de cohésion sociale et territoriale au sein de l'agglomération. **Quatre objectifs stratégiques** répondent à cette ambition :

- **Proposer une offre de logement attractive et adaptée à la diversité des besoins.** Il s'agira ici de développer les actions en faveur de la requalification du parc existant (amélioration de la performance énergétique et lutte contre la précarité énergétique, lutte contre la vacance et remise en marché de ces logements, amélioration des conditions de confort...), de diversifier de l'offre (logements locatifs sociaux, accession à la propriété...) et de favoriser le développement de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins spécifiques des publics fragiles (handicap, vieillissement...).
 - **Renforcer la proximité et le lien social.** A travers cet objectif, l'agglomération soutiendra les actions visant à assurer l'offre et l'accès aux soins sur le territoire. Il s'agira également d'accompagner les projets locaux engagés en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie sera également soutenu afin de répondre à l'ambition d'épanouissement qui constitue une dimension transversale majeure de toutes les politiques développées par l'agglomération. Enfin, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnes fragilisées par la transition numérique et la dématérialisation croissante des opérations de la vie quotidienne
 - **Poursuivre l'ambition de démocratisation culturelle.** A travers cet objectif, l'agglomération poursuivra les politiques engagées afin de permettre une égalité d'accès à la culture et ainsi de lutter contre toutes les difficultés qui éloignent les habitants, qu'elles soient d'ordre spatiales ou sociales. Il s'agira donc de faciliter l'accès à la culture des publics fragiles et empêchés, de développer les politiques des équipements culturels et les projets en milieu rural et dans le cadre de la Politique de la ville. Dans ce cadre, le développement de projets d'éducation artistique et culturelle constitue un axe majeur de la politique culturelle en visant toute la jeunesse de l'agglomération. Cette politique est aujourd'hui largement investie par l'ensemble des services et acteurs de la culture.
 - **Accompagner les projets de communes et de leur tissu associatif.** Dans cette stratégie de solidarité, l'agglomération souhaite être aux côtés de communes et de leurs acteurs, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets. En effet, l'ensemble de ces initiatives participe à l'équipement, à la qualité de vie et plus largement à l'attractivité du territoire. L'agglomération mobilisera donc les outils et moyens nécessaires à leur réalisation.
- **Orientation 5 : « Pour une communauté plus proche et plus sûre »**

A travers cette cinquième et dernière orientation, l'agglomération exprime sa volonté de maintenir la cohésion du territoire entre les différents espaces qui la composent et en constituent la richesse. **Quatre objectifs** structurent cette orientation :

- **Renforcer l'attractivité du Cœur d'agglomération.** Les acteurs associés à la concertation du Projet de territoire ont exprimé l'importance qu'ils accordent à l'attractivité du Cœur d'agglomération en matière d'offre de services et d'activités. Pour soutenir cet objectif, l'agglomération sera partenaire du programme « Action cœur de Ville ».
- **Renforcer les liens entre le Cœur d'Agglo, sa périphérie et l'environnement rural.** La richesse et la vitalité de cette organisation territoriale sont au centre du projet de territoire et du pacte qui réunit l'ensemble des communes de l'agglomération. Cette organisation sera confortée par le renforcement des solutions de mobilités vers le Cœur d'agglo afin de faciliter l'accès aux principaux équipements et services (santé, commerces, services publics...) et à l'offre culturelle et de loisirs. Il s'agira également de veiller à la présence et de soutenir le développement des activités commerciales et artisanales qui contribuent à la vie quotidienne en milieu rural.
- **Renforcer l'accessibilité de l'agglomération.** Au croisement des enjeux de qualité de vie, d'attractivité résidentielle et économique, l'accessibilité de l'agglomération constitue un enjeu central. L'agglomération veillera à la qualité et à la complémentarité de l'offre de mobilités sur l'ensemble du territoire. Elle se mobilisera auprès des différentes autorités compétentes pour obtenir une amélioration des infrastructures et de la qualité de services en matière de desserte routière et ferroviaire. Même si l'objectif est proche, l'agglomération veillera à l'achèvement de la couverture numérique du territoire dans les délais prévus.
- **Garantir la sécurité et la tranquillité dans nos villages et dans nos villes.** Avec les communes, l'agglomération s'engagera pour atteindre cet objectif auquel habitants et élus du territoire sont sensibles. L'agglomération poursuivra l'aménagement et la sécurisation de la voirie communautaire. Elle soutiendra les projets visant au maintien de la tranquillité dans les espaces publics.

Ainsi définis, **les cinq axes du projet de territoire constituent le fondement des politiques publiques** mises en œuvre par l'Agglomération et celles qu'elle pourra engager dans les années à venir.

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet de territoire demandent **la mise en place d'une réflexion financière** à même de traduire concrètement les impacts budgétaires, pour l'EPCI et pour les communes membres, en lien avec l'application de nouveaux projets d'investissement.

C'est pourquoi la démarche de projet de territoire a demandé **l'élaboration d'un pacte financier et fiscal**, avec en ligne de fond **un double objectif** :

- Déterminer conjointement les priorités de développement du territoire, leur portage et leur financement, grâce à une analyse des équilibres financiers à l'œuvre sur le territoire, tant au niveau des communes que de la communauté ;
- Ajuster en conséquence les leviers de financement mobilisables.

Le pacte financier et fiscal vise alors à **assurer la bonne soutenabilité du projet de territoire**, le maintien des indicateurs financiers à un niveau satisfaisant, via notamment la conservation d'un

niveau de CIF assurant à la CAC son niveau dotation globale de fonctionnement actuel, ainsi qu'une réorganisation de certains leviers déjà en place.

Le pacte se décline alors en trois axes principaux :

- **Une plus grande optimisation budgétaire,**
- **Une plus grande solidarité avec les communes,**
- **Un plus grand soutien à l'investissement local.**

Les montants exacts versés ainsi que les règles de versement devront être affinées au moment de la rédaction du règlement.

A noter également que le pacte financier et fiscal propose d'autres pistes de travail concernant d'autres leviers, qui pourront être débattus au cours du mandat (taxe GEMAPI, taxe sur les friches, réflexion sur des exonérations de CFE, reversement de la taxe d'aménagement sur les ZAE, taxe de séjour).

Le projet de territoire a en pratique un caractère évolutif. La stratégie pourra être actualisée autant que de besoin, au regard de l'évolution des enjeux territoriaux et des priorités exprimées par les élus.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé d'approuver le pacte de territoire tel que décrit dans cette délibération et synthétisé dans la carte annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -
susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-président,



Nicolas SIEGLER

Publié le ... / ... / ... **17 DEC. 2021**
Certifié exécutoire le ... / ... / ... **17 DEC. 2021**